

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2017

### **COMMUNE DE MONS EN PEVELE**

Date de la convocation: 30 mars 2017

Nombre de conseillers: 19

Nombre de conseillers en exercice: 19

<u>Etaient présents</u>: M. Cyril BLONDEL Mme Danièle BOBAN, Mme Marie BOCQUET, Mme Monique BOONE, M. Alain COURSELLE, M. Pierre DELEBASSE M. Michel BURNY M. Charles DENAISON, M Bernard DORESSE, Mme Jocelyne HANZELIN, M. Cyrille LEMAIRE, AVEL Mme Christine LIEVENS, Mme Anne Sabine MASCAUT, M. Eric MOMONT, M. Damien THIBAUT,

#### Absents excusés:

Mme Corinne TUFFIER ayant donné pouvoir à Jocelyne HANZELIN Mr Philippe LESTAVEL ayant donné pouvoir à M. Michel BURNY Mme Sophie CASSEZ ayant donné pouvoir à Mme Anne Sabine MASCAUT

Etaient absents: Mme Marie Hélène STEUX

### Procès verbal de la réunion du 24 mars 2017

Le procès-verbal de la réunion du 24 mars 2017 est adopté à l'majorité.

### Désignation du secrétaire de séance

En application de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, M. Charles DENAISON est désigné secrétaire de séance.

# QUESTION N°1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le conseil municipal, Monsieur Eric MOMONT, Maire entendu, à la majorité des membres présents et représentés, ADOPTE

- le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, étant entendu que celui-ci n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour: 18 Abstention: 0 Contre 0

### QUESTION N°2 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour le vote des délibérations ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Madame Anne Sabine MASCAUT, adjointe aux finances, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur le Maire doit se retirer pour laisser la présidence à Madame Anne Sabine MASCAUT pour l'adoption du compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable,

Le conseil municipal, Madame Anne Sabine MASCAUT, adjointe aux finances entendue, A l'majorité des membres présents et représentés, APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2016, lequel se résume comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		SECTION D'INVESTISSEMENT :	
Recettes:	1 486 388,20 €	Recettes:	625 532,63 €
Dépenses :	1 096 301,93 €	Dépenses :	336 842,26 €
Excédent:	390 086,27 €	Excédent:	288 690,37 €
Excédent Reporté :	5 000,02 €	excédent reporté	113 239,34 €
Résultat de clôture :	395 086,29 €	Résultat de clôture :	401 929,71 €

Pour: 18 Abstention: 0 Contre 0

## QUESTION N°3 AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES POUR L'EXERCICE 2016

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales

L'exécution de l'autofinancement de la section d'investissement du budget s'effectue au vu d'une délibération expresse du Conseil affectant le résultat en réserves par émission d'un titre de recette. En fonction du besoin de financement de la section d'investissement, tout ou partie du résultat peut également figurer en report à nouveau de la section de fonctionnement.

### Le conseil municipal

Monsieur Eric MOMONT, Maire entendu, à l'majorité des membres présents et représentés, CONSTATE l'affectation comptable à la clôture de l'exercice 2016 comme suit au budget 2017

ARTICLE 002 – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	395 086.29 €
ARTICLE 001 – SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	401 929.71 €

Pour: 18 Abstention: 0 Contre 0

### QUESTION N°4: FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le projet du budget pour l'année 2017

Le conseil municipal

Monsieur Eric MOMONT, Maire entendu, à l'majorité des membres présents et représentés DECIDE de FIXER les taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2017 comme suit :

TAXE	Propositions taux 2017	Bases prévisionnelles	Montant prévisionnel du produit
Taxe d'habitation	14.36%	1 977 000	283 897 €
Taxe foncière bâti	16.70%	1 501 000	250 667 €
Taxe foncière non bâti	56,53 %	100 000	56 530 €
			591 094 €

Pour: 18 Abstention: 0 Contre 0

### QUESTION N°5 SUBVENTION 2017 AUX ASSOCIATIONS

Pour obtenir une subvention chaque association doit fournir une demande écrite à laquelle sont joints le compte d'exploitation de l'année terminée, le budget prévisionnel de l'année en cours et un compte rendu de son assemblée générale ordinaire. La commission animation s'est réunie pour proposer les subventions suivantes.

Le conseil municipal,

Monsieur Alain COURSELLE, Conseiller délégué, entendu, à l'majorité des membres présents et représentés,

DECIDE le montant des subventions allouées aux associations pour l'année 2017 comme suit

	2017
ADBM	2 400
AIDL (Aide au logement)	329
Amicale laique mixte	1 000
Association du Temps Libre	500
Association Parents d'élève garderie	3 000
Caisse des Ecoles	9 500
Club féminin Asphodèles	230
Club Pévèlois gymnastique volontaire	400
Football club loisirs	300
Harmonie	800
les Amis du PP	100
Mons en Pévèle 2004	1 000
NAP	29 300
pevele 1214/1304	4 500
tarot club	100
Team VTT Pévèle	1 000
Théatre du Pévèle	500

Les crédits nécessaires sont inscrits sur les lignes 6574 et 657361 (Caisse des Ecoles) du budget primitif 2017

Pour 17

Abstention 1 - MONSIEUR MICHEL BURNY

Contre: 0

### QUESTION N°6: SUBVENTION 2017 AU CCAS

Le CCAS (centre communal d'action sociale) est un établissement public communal compétent en matière d'aide sociale et d'action sociale et a pour principale mission l'aide aux personnes en difficulté.

La ville accorde chaque année une subvention au CCAS pour lui permettre de mener à bien ses actions.

Le conseil municipal, Monsieur Eric MOMONT, Maire entendu, à l'majorité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** 

- le montant de la subvention allouée au CCAS pour un montant de 3 000 € (trois mille euros). Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657362 du Budget Primitif 2017.

Pour: 18 Abstention: 0 Contre 0

### QUESTION N°7: SUBVENTION 2017 AU SYNDICAT D'INITIATIVE

Le Syndicat d'Initiative par ses actions de qualité (expositions- concerts..) met en valeur et fait découvrir les richesses patrimoniales de la commune.

Le conseil municipal Monsieur Eric MOMONT, Maire entendu à la majorité des membres présents et représentés, moins, M Alain COURSELLE, qui n'a pas pris part au vote DECIDE

- d'APPROUVER le montant de la subvention allouée au Syndicat d'Initiative fixé à 2000 € (deux mille euros).

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65738 du Budget Primitif 2017.

Pour 17
Abstention 0
Contre 0

#### **QUESTION N°8 BUDGET PRIMITIF 2017**

Le conseil municipal,

Monsieur Eric MOMONT, Maire entendu, à l'majorité des membres présents et représentés, APPROUVE

le budget primitif arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 271 141,24 €	Dépenses	2 473 915 €
recettes	1 826 981.29€	Recettes	2 634 566.71 €

Monsieur le maire souligne le choix de la municipalité de délibérer sur un budget en suréquilibre en recettes. Cet effort prévisionnel permet de montrer les efforts faits par la mairie pour économiser du point de vue budgétaire.

Pour: 18
Abstention: 0
Contre 0

<u>QUESTION N°9: DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD AU TITRE DU PROJET «AIDE DEPARTEMENTALE VILLAGES ET BOURGS»</u> POUR LA REALISATION DES Travaux de rénovation et extension du groupe scolaire (maternelle et primaire). Construction d'un bâtiment restaurant scolaire et espace périscolaire

Monsieur Le Maire, expose à l'assemblée que l'équipe municipale a entrepris une réflexion sur plusieurs mandats afin de lutter contre le vieillissement progressif de la population et d'éviter la fermeture de classes de l'école communale (1 classe fermée en juin 2009 et rouverte en septembre 2014). Plusieurs pistes ont été identifiées pour ce faire, comme la rénovation du centre bourg, la redynamisation des commerces, la diversification de l'offre de logements par la densification du centre bourg.

Pour y parvenir plusieurs étapes successives ont été nécessaires:

 en 2006 et 2007 : travail de réflexion sur l'amélioration du cadre de vie (étude FDAN) notamment en centre bourg (renforcement des déplacements piétonniers, mise aux normes PMR des voiries, amélioration des liaisons entre les bâtiments publics, et valorisation du patrimoine de la commune.)

- en 2007/2008 : réalisation des travaux de réaménagement des places de l'église et de l'école suite à l'étude FDAN.
- De 2010 à 2013, la commune a effectué l'étude de révision de son PLU, validé en février 2013. L'élaboration du PADD a mis en évidence la nécessité de développer l'habitat en centre bourg, et de répondre à l'attente des administrés, notamment après constat du vieillissement de la population du fait de l'impossibilité de se loger pour les jeunes ménages ou les personnes à faibles revenus. Mais aussi la nécessité de proposer un habitat adapté aux personnes âgées.
- En 2013 et 2014 : réaménagement de la rue de la place (située devant de l'école), la création du parking entre l'école et la mairie avec une liaison piétonnière transversale, et le réaménagement de la rue du Moulin dans sa totalité (rue de la mairie et des commerces), avec en particulier la réalisation de places de stationnement hors chaussée, la réalisation de trottoirs PMR et la mise en place de plateaux surélevés pour diminuer la vitesse en centre bourg.

Monsieur Le Maire, expose à l'assemblée que le projet d'urbanisation à l'arrière de la mairie est presque finalisé et que la demande de permis d'aménager sera sans doute déposé au 2ème trimestre 2017. Le planning prévisionnel de réalisation du programme immobilier prévoit un démarrage des travaux fin 2017 et une livraison complète des logements fin 2020.

Monsieur Le Maire, rappelle à l'assemblée que le projet d'urbanisation sera conforme aux conclusions de l'étude du PLU, car les 115 logements programmés comprennent :

- 24 logements locatifs sociaux pour personnes âgées
- 16 logements locatifs collectifs sociaux pour les familles
- 13 logements locatifs individuels sociaux pour les familles
- 27 logements en accession maîtrisée à la propriété
- 35 lots libres

Monsieur Le Maire, expose à l'assemblée que cette extension urbaine entraînera un accroissement de 20% de la population actuelle, notamment par une population avec enfants, et qu'il sera nécessaire de l'accompagner pour permettre une intégration harmonieuse de cette nouvelle population.

Monsieur Le Maire propose que l'étape suivante des investissements à réaliser concerne la rénovation et extension du groupe scolaire en plusieurs étapes :

- Construction d'un modulaire de 3 classes primaires + sanitaires de juin à août 2017
- Construction d'un bâtiment restaurant scolaire et espace périscolaire de septembre 2017 à juillet 2018
- Rénovation, notamment thermique, de 3 bâtiments: transformation de la cantine actuelle en 2 classes, transformation du bâtiment dortoir-classe des tous petits en une grande salle de motricité, transformation du bâtiment des primaires en 3 classes maternelles + dortoir de septembre 2018 à novembre 2019

Monsieur Le Maire, expose à l'assemblée que l'assemblée du Conseil Département a délibérée le 10 juin 2016 et a décidé d'aider les communes de moins de 5 000 habitants pour leurs projets d'investissements, d'aménagements, d'entretien, de rénovation, de sécurité et d'accessibilité sur le patrimoine public communal.

Cette aide départementale aux villages et bourgs sera d'un montant maximal de 300 000 € par application d'un taux de 30% à 50% du montant HT de l'investissement réalisé (le taux étant défini par 3 indicateurs : le potentiel financier, l'effort fiscal et le revenu moyen par habitant).

.Monsieur Le Maire, expose à l'assemblée que la commune va déposer une demande de subvention DETR au titre de l'année 2017 sur la base du plan de financement suivant :

<u>Dépenses</u>: Construction d'un bâtiment restaurant scolaire et espace périscolaire

Montant des travaux : 987 987,95 € HT, soit 1 185 585,54 € TTC

Recettes:

Subvention FSIL

150 000,00 €

Fonds de concours CCPC (1) 75 146.00 €

Subvention DETR (2) 197 597,59 €

Aide départementale aux villages et bourgs 296 396,39 €

Fonds propres et emprunts : 466 446,56 €

Total des recettes 1 185 585,54 €

- (1) : le fonds de concours CCPC de 174 760.00 € nous a été octroyé sur la base du projet global d'un montant de 2 281 495 € HT (partie ferme et parties optionnelles), de fait le plan de financement ci-dessus n'en reprend donc que 43%
- (2) : demande de subvention DETR déposée le 28/03/2017 (en cours d'instruction)

Le conseil municipal, Monsieur le maire, entendu, à l'majorité des membres présents et représentés

- ADOPTE le projet présenté de rénovation et extension du groupe scolaire
- SOLLICITE la demande de subvention au titre de l'AIDE DEPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS pour un montant de 296 396,39 € (deux cent quatre-vingt-seize mille trois cent quatre-vingt-seize euros et trente-neuf centimes) pour la construction d'un bâtiment restaurant scolaire et espace périscolaire
- AUTORISE monsieur le maire ou l'adjoint au maire de signer les documents afférents à cette demande

Pour: 18 Abstention: 0 Contre 0

LA SEANCE EST LEVEE A 22H07

**ERIC MOMONT** 

1

CHARLES DENAISON

Le secrétaire de séance -